



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 48884

## Texte de la question

Le manque de personnel qualifié pour l'accueil de la petite enfance est une réalité criante. En effet, ces quatorze dernières années, le nombre de places créées en crèches collectives a augmenté de plus de 35 % alors que le nombre de diplômés n'a lui progressé que de 15 % environ. Le décret de décembre 2000 disposait pourtant que 75 % des personnels qui ont la responsabilité de l'accueil de ces très jeunes enfants devaient être qualifiés. Or, aujourd'hui plus de 40 % de ces personnels ne le sont toujours pas. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de la famille et de l'enfance de lui indiquer les mesures urgentes qu'elle entend prendre au sujet de ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48884

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** famille et enfance

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2004, page 8063